



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 JUIN 2010 A 19h30

Réf : CM 2010/03

L'an deux mille dix, le sept juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Pascal BERNARD et Henri NIGAY conseillers délégués ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Sylvie DESSERTINE, Christophe GARDETTE, Frédéric VOURIOT, Maryline ROCHE, Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Marie-Thérèse GIROUD, Louis CHAPUIS et Marie-Claude ROCHETTE conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Marc NOALLY a donné procuration à Georges REBOUX, Catherine POMPORT à Sylvie DELOBELLE, Annie PASCAL à Marie-Claude ROCHETTE et Gilles BERNARD à Marie-Thérèse GIROUD.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Raymonde DUPUY

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Date de la convocation : 31 mai 2010

Date d'affichage du procès-verbal : 14 juin 2010

Madame ROCHETTE signale que dans son intervention du précédent Conseil Municipal concernant le point III.1) elle n'a pas dit « l'Etat mais la Fonction Publique Territoriale ». Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

Le procès verbal de la séance du mardi 6 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Finance :

- 1/ Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural pour la construction d'un local scolaire et périscolaire à l'école Charles Perrault auprès de l'Etat (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Monsieur TRIOMPHE rappelle que la Commune a lancé la construction d'un local scolaire et périscolaire à l'école Charles PERRAULT. Dans le cadre de cette opération, Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DDR au taux de 35 % soit 67 894,69 € HT sachant que le plan de financement est le suivant : 126 089,63 € HT à la charge de la Mairie et 67 894,69 € HT à la charge de l'Etat dans le cadre de la DDR. Monsieur TRIOMPHE précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La demande de subvention au titre de la DDR est approuvée à l'unanimité.

- 2/ Demande de subvention pour la mise en place d'un FISAC auprès de l'Etat (rapporteur : Yves TROUILLEUX) :

Monsieur TROUILLEUX rappelle que par délibération du 21 septembre 2009, la Commune de Feurs s'est engagée dans une action de revalorisation et de soutien du commerce de proximité avec la mise en place d'un poste de « Manager de centre ville » en partenariat avec la commune de Montbrison. Cette volonté de soutenir les commerces et les artisans passe par la mise en place d'une opération urbaine, soutenue par le FISAC (Fonds d'Intervention en faveur des Services de l'Artisanat et du Commerce).

Avant de lancer toute action, il est nécessaire de confier à un cabinet spécialisé en urbanisme commercial, une mission d'étude sur la faisabilité d'une telle opération urbaine sur la Commune. Le cabinet retenu sera chargé de

dresser un diagnostic comprenant une analyse de l'offre commerciale et artisanale, une analyse du comportement du consommateur, une analyse de l'environnement urbain et de l'animation commerciale.

A l'issue de la phase de diagnostic, le cabinet devra rendre un rapport comprenant :

- un programme d'actions en termes d'urbanisme, d'espaces publics et de fonctionnement de l'espace urbain (circulation, stationnement, place du piéton, signalétique...);
- une évaluation des besoins des artisans commerçants ;
- la définition du positionnement commercial et les stratégies à adopter ;
- des propositions visant au renforcement du rôle, de l'image et du fonctionnement de l'union commerciale (pouvant inclure les lieux publics, le marché ou les manifestations culturelles) ;
- des propositions de valorisation pouvant accroître l'attractivité de la Ville.

Le coût de cette étude est estimé à 25 000,00 € TTC. L'étude préalable est subventionnée, par l'Etat, à hauteur de 50% du montant hors taxes des honoraires du cabinet spécialisé. Un dossier de demande de subvention doit être adressé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation, du Travail et de l'Emploi par l'intermédiaire des services de la Préfecture.

En conséquence, Monsieur TROUILLEUX demande aux membres du Conseil Municipal de confier à un cabinet spécialisé en urbanisme commercial, la réalisation de l'étude préalable à la mise en place d'une opération urbaine et de mobiliser les fonds nécessaires sur le budget de la Commune. Il convient également de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) à hauteur de 50% du montant hors taxes de l'étude préalable. Enfin, il faut autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Loire.

Madame ROCHETTE informe les conseillers municipaux qu'elle s'abstiendra sur ce vote car la commission municipale « foires et marchés » ne s'est pas réunie. Monsieur GARDET regrette aussi que les commissions municipales ne se réunissent pas et notamment celle des « foires et marchés » où la question de ce FISAC aurait pu être débattue.

Monsieur le Maire lui répond que d'abord il y avait un délai très court à tenir par rapport à cette demande de subvention mais surtout qu'Yves TROUILLEUX a eu un très grave ennui de santé, ce contretemps n'a pas permis à ce dernier de réunir la dite commission. Cependant, Monsieur le Maire prend acte de la demande du groupe de l'opposition et demande à tous ses adjoints de réunir plus régulièrement les commissions municipales. Monsieur le Maire insiste pour dire que lui et son équipe n'ont rien à cacher et qu'ils veulent travailler en toute transparence.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

La demande de subvention pour l'étude concernant la mise en place d'un FISAC est approuvée.

3/ Tarifs du marché de Noël du 11 et 12 décembre 2010 (rapporteur : Yves TROUILLEUX) :

Vu la délibération modifiée du 09 février 1962 ayant pour objet la création d'une régie pour les droits de place, vu la délibération du 11 septembre 2007 ayant pour objet la modification des tarifs du marché de Noël et considérant l'organisation de ce marché cette année qui aura lieu du 11 au 12 décembre devant la mairie avec une trentaine de vit'abris, Monsieur TROUILLEUX propose aux conseillers municipaux l'approbation des tarifs ci-dessous :

ELEMENTS	TARIFS 2009	TARIFS 2010
frais fixe d'inscription	25.00 €	25.00 €
location d'une tente (vit' abris)	45.00 €	45.00 €
Location d'un vit' abris d'angle		60.00 €

Monsieur GARDET regrette là encore la non convocation de la commission municipale. Monsieur TROUILLEUX explique que la commission marché de Noël est composée de commerçants, de membres de Feurs en Fêtes et d'employés municipaux, de Frédéric VOURIOT et de lui-même.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Les tarifs pour le marché de Noël 2010 sont adoptés à l'unanimité.

4/ Demandes de subventions pour la mise en place de la vidéosurveillance (rapporteur : Pascal BERNARD) :

Monsieur le Maire explique qu'afin de lutter contre la petite délinquance, les actes d'incivilités et de protéger au mieux les biens et les personnes, la commune souhaite se doter d'un système de vidéosurveillance sur notre ville. FEURS avec 15 caméras sera une des villes les plus surveillées de FRANCE. Ainsi, une étude de faisabilité a été menée. Ce projet d'installation de caméras a fait l'objet de nombreuses concertations avec les services de la Préfecture, la Gendarmerie Nationale, les commerçants foréziens, Monsieur le Procureur de la République de MONTBRISON et les services municipaux concernés. A ce jour, le dossier de demande d'autorisation est en cours de traitement par les services de l'Etat. La vidéosurveillance devrait être effective durant l'été 2010. Monsieur BERNARD insiste sur le fait que les images des caméras seront à la disposition des forces de l'ordre afin de les aider dans leurs missions quotidiennes. Enfin, Monsieur BERNARD signale que l'accès aux images des caméras sera réglementé et limité avec la mise en place d'une charte d'éthique.

Conformément au code des marchés publics, une consultation a été lancée, l'installation d'une quinzaine de caméras a été confiée à l'entreprise AUTOMATIC ALARM pour un montant de 133 862,00 € HT. Ces travaux seront accompagnés d'installation électrique de la part du SIEL pour un montant estimatif de 27 158,00 € HT. En conséquence, Monsieur BERNARD demande, d'une part au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur FEURS et d'autre part de solliciter l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances dans le cadre du F.I.P.D pour une subvention la plus importante possible. Monsieur BERNARD sollicite également le Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Bernard FOURNIER sur sa réserve parlementaire pour un montant de 20 000,00 € sachant que celui-ci s'est montré très intéressé par l'initiative de l'installation de la vidéosurveillance sur FEURS.

Monsieur CHAPUIS et Madame ROCHETTE s'étonnent qu'on demande aux conseillers municipaux d'approuver un système de vidéosurveillance sans avoir eu d'informations préalablement sur ce dossier. En conséquence, le groupe « Agir Ensemble, Un Engagement Durable » ne participera pas à ce vote. Monsieur le Maire répond que justement la question est à l'ordre du jour pour discuter de ce dispositif et il regrette que le groupe de l'opposition ne participe pas au vote concernant l'enjeu prioritaire de la sécurité des foréziens.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le projet de vidéosurveillance et les demandes de subvention inhérentes à ce projet sont approuvés.

5/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de « Bébert Transport 42 » (rapporteur : Pascal BERNARD) :

L'Association « Bébert Transport 42 » a mis en place l'année dernière un service de transports pour des personnes en fauteuil roulant. Cette action a pour objectif de lutter contre l'isolement, favoriser les liens sociaux, soutenir le maintien à domicile en collaboration avec d'autres intervenants. Afin de consolider leur action et la faire évoluer, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 200,00 €.

Pascal BERNARD demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € à l'association « Bébert Transport 42 » sachant que les crédits correspondants étaient inscrits à la décision modificative numéro 1.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 25	CONTRE : 2	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de « Bébert 42 » est approuvée.

6/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Cité Scolaire René Pellet (rapporteur : Pascal BERNARD) :

La Cité Scolaire René Pellet de Villeurbanne organise un voyage permettant à des élèves de 5^{ème} en déficience visuelle la possibilité de rallier Bruxelles à Amsterdam en vélo ou en tandem et également de favoriser leur intégration dans un milieu ouvert. Une adolescente de Feurs participe à ce projet, c'est pourquoi, il est proposé de verser une subvention à cette institution pour un montant de 100,00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la « Cité Scolaire René Pellet » est approuvée à l'unanimité.

7/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Musicale de Feurs (rapporteur : Christian VILAIN) :

L'Association Musicale de Feurs a été dans l'obligation de changer pour un montant de 5 980,00 € le fourgon qui est utilisé pour le transport du matériel de l'orchestre lors des concerts tant à Feurs qu'à l'extérieur. Il s'agit donc d'une dépense qui n'était pas prévue au budget de l'AMF. C'est pourquoi, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'AMF est approuvée à l'unanimité.

8/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la MJC (rapporteur : Christian VILAIN) :

Le Conseil Municipal est informé que la MJC poursuit son projet solidaire pour le développement local du village de TADDERT au MAROC. Cette année, il porte sur l'assainissement de l'eau, c'est-à-dire le curage d'un puits et la rénovation des canalisations afin de permettre un plus large accès à l'eau potable. C'est pourquoi, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 600,00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la MJC est approuvée à l'unanimité.

9/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Maison des Lycéens du Lycée du Forez (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

La Maison des Lycéens du Lycée du Forez a organisé le 28 mai dernier une soirée de fin d'année ayant pour particularité de proposer aux participants des boissons sans alcool et un buffet n'utilisant que des produits « bio ». La soirée étant entièrement gratuite, il est proposé de verser une subvention de 100,00 € afin d'aider la Maison des Lycéens pour l'achat de ces produits « bio » sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Maison des Lycéens est approuvée à l'unanimité.

10/ Attribution d'une subvention en faveur de l'OGEC (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

En suivant la réglementation du code des collectivités locales et le code de l'Education Nationale, le calcul des frais de scolarité pour l'année 2009 a permis d'obtenir un coût par élève de 625,11 € (contre 656,26 € en 2008). Ce coût diminue légèrement par rapport à l'année dernière pour les raisons suivantes :

- diminution des dépenses du chapitre 011, charges à caractère général, de 16 593,79 €. En effet, moins de travaux d'entretien en régie ont été réalisés suite aux derniers investissements et à une diminution des interventions des agents des services techniques de la ville,
- diminution des dépenses du chapitre 012, charges de personnel, de 9 805,65 €, en raison de la rationalisation du personnel,
- ces deux diminutions compensent l'augmentation d'achat de mobilier de bureau (+ 8 313,35), ainsi que la diminution des recettes liée au remboursement des frais de scolarité des communes extérieures en raison de la diminution du nombre d'élèves de ces communes.

Ce calcul prend en compte la déduction de la rémunération des ATSEM, mais seulement les agents qui ont le grade d'ATSEM.

Ce calcul permet à la commune de Feurs :

- de définir la subvention à verser à l'OGEC pour les élèves domiciliés à FEURS soit un total de 224 enfants pour un montant de 140 024,64 € ;
- de réclamer les frais de scolarité aux communes extérieures pour les enfants ne résidant pas à FEURS. Le nombre d'enfants des communes extérieures pour l'année scolaire 2008/2009 est de 7, soit une recette approximative de 4 375,77 € (en effet, les potentiels fiscaux sont pris en compte pour le calcul de ces frais).

Suite à ces explications, Madame DELOBELLE demande à l'Assemblée délibérante d'approuver :

- le montant des frais de scolarité pour un élève pour l'année 2009 soit : 625,11 €
- le montant de la subvention de l'OGEC, soit 140 024,64 €, dont les crédits sont inscrits au budget à l'article 6558 et de pouvoir procéder en octobre prochain à la demande des frais de scolarité aux communes extérieures, soit environ 4 375,77 €, montant inscrit au budget à l'article 7478.

Avant de passer au vote, Paul TRIOMPHE explique qu'il ne participera pas à ce vote étant le trésorier de l'OGEC.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'OGEC est approuvée à l'unanimité des votants.

11/ Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Château d'Aix (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

Le Conseil Municipal est informé que des élèves du Château d'Aix souhaitent organiser une découverte du Haut Roannais en randonnée avec une nuitée dans un gîte communal. Un élève de Feurs étant scolarisé dans cet établissement, c'est pourquoi, il est proposé de participer au financement de cette randonnée en proposant une subvention exceptionnelle de 100,00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du Château d'Aix est approuvée à l'unanimité.

12/ Subventions dans le cadre du dispositif du « Pass foncier » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
 Vu le décret n° 2009-577 du 20 mai 2009 relatif aux subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété,
 Vu la délibération du 26 octobre 2009 ayant pour objet la mise en place de subventions communales dans le cadre du dispositif d'accession sociale à la propriété « Pass foncier »,
 Vu la délibération du 06 avril 2010 ayant pour objet l'attribution de 3 subventions « Pass foncier » pour la construction de maisons,

Il est proposé d'examiner l'affectation de subventions pour un montant total de 16 000 € selon le tableau ci-dessous :

	Emprunteur	Adresse du domicile actuel	Lieu de l'opération et parcelles cadastrales	Montant de la subvention communale
1	Mlle CHAVANNE Marjolaine Célibataire	1, rue Edgar Quinet 42110 FEURS	Le Clos des pins Rue de la Minette 75.68 m2	3 000 €
2	M et Mme BUCZEK Christophe ET Pascale Couple + 2 enfants	41, Avenue du Forez 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	Le Soleillant Chemin des Quatre AL 112 – 353 m2	4 000 €
3	M DI CARMINE Anthony et Mlle SOUSTRE Séverine Couple	34, rue Crozet Boussingault 42100 SAINT ETIENNE	Les Jardins de Pimprenière 4 Lot 14 833 m 2	3 000 €
4	Mme JULLIEN Ghislaine Célibataire + 2 enfants	La Pannetière 42110 CIVENS	Chemin de l'Eazilée AO528 et AO530 – 812 m2	3 000 €
5	Mlle DALMAIS Laétitia Célibataire	Le Reynaud, Route de Violay 42510 BUSSIÈRES	Le Clos des Pins Rue de la Minette 61.59 m2	3 000 €

Il est proposé de voter l'octroi des subventions «Pass foncier » ci-dessus sachant que les crédits sont inscrits au budget à l'article 2042 et que la subvention sera versée :

- o pour les constructions : à hauteur de 50 % sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux, du document attestant de l'obtention du prêt à taux zéro majoré ou du « Pass foncier », et d'un RIB, et le solde à la réception des travaux sur présentation du procès verbal de réception de l'opération,

- o pour l'achat de logement : sur la présentation de la copie du titre de propriété.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour 8 dossiers ont été présentés pour 2 acquisitions d'appartements et 6 constructions de maisons individuelles.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'attribution de subventions en faveur de particuliers dans le cadre du dispositif « Pass foncier » est approuvée à l'unanimité.

13/ Demande de subvention auprès du Conseil général de la Loire dans le cadre de l'acquisition de matériel pour la restauration collective et le portage des repas à domicile (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie autour de la Maison de la Commune devraient faciliter le travail des employés municipaux de ce site.

Madame MATHIEU informe le Conseil Municipal que la commune de Feurs souhaite présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général de la Loire au titre de l'opération intitulée « Aide au développement du portage de repas à domicile ». En effet, il est dans l'intention de la commune d'acquérir pour le service de la restauration collective de la maison de la commune les matériels suivants :

- Vingt plateaux repas avec vaisselle pour un montant de 4 598,80 € HT soit 5 500,16 € TTC ;
- Un four pour la cuisine pour un montant de 14 150,00 € HT soit 16 923,40 € TTC ;
- Une cellule de refroidissement pour 5 359,00 € HT soit 6 409,36 € TTC.

Le total de cette opération inscrite au budget s'élève à 24 107, 80 € HT soit 28 832,92 € TTC. L'achat de ces matériels permettrait au service d'une part de développer le portage de repas à domicile pour plus de foréziens et d'autre part d'offrir un service de meilleure qualité en liaison chaude pour les usagers qui sont essentiellement des personnes âgées.

Vu cet exposé et la volonté de la commune de Feurs d'acquérir ces matériels pour soutenir le développement des portages des repas à domicile dans des conditions d'hygiène et de qualité optimum, Madame MATHIEU demande aux conseillers municipaux de mandater Monsieur le Maire afin de solliciter des subventions auprès du Conseil général de la Loire pour le montant le plus élevé possible au titre de l'opération intitulée « Aide au développement du portage de repas à domicile ».

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La demande d'une subvention exceptionnelle auprès du Conseil général de la Loire pour le portage de repas et la restauration collective est adoptée à l'unanimité.

II. Eau et assainissement :

1/ Rapport annuel 2009 sur l'eau et l'assainissement (rapporteur : Henri NIGAY) :

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport. Monsieur le Maire explique que dès son arrivée en 2008 les services de l'Etat l'on alerté sur la situation critique de FEURS sur la problématique de l'eau et l'assainissement sous peine de refuser l'obtention de permis de construire sur certaines zones de la commune. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la volonté de la Municipalité est de réhabiliter pour la fin 2011 la station d'eau potable (STEP) tout en évitant une trop forte hausse de l'eau pour les foréziens.

Monsieur NIGAY présente une synthèse sur ces deux rapports :

Pour l'eau :

Le nombre d'abonnés est en augmentation ainsi que les volumes vendus. La construction de nouveaux lotissements peut expliquer cette augmentation. Par contre le rendement du réseau de distribution est trop faible. Ce chiffre est la conséquence de la trop grande part des volumes non comptabilisés due à des absences de compteurs ou à des sous comptages, des casses sur les canalisations (18 réparations en 2009), plutôt vétustes, des purges fréquentes sur le réseau. Monsieur NIGAY rappelle que de nombreuses actions sont engagées afin d'augmenter ce rendement.

Ainsi, un programme de renouvellement des compteurs est lancé en 2010. Les compteurs seront équipés de têtes émettrices permettant la télérelève. Des compteurs en sorties des châteaux seront également installés (compteurs de sectorisation) afin de mieux suivre l'évolution des consommations. Ainsi, toute augmentation de consommation sur une antenne du réseau entrainera une campagne de recherche de fuite à l'aide d'un

corrélateur. Enfin, un effort particulier devra être apporté au renouvellement des branchements en plomb ; le taux moyen de renouvellement du réseau sur les 5 dernières années est bon. Par ailleurs, Monsieur NIGAY rappelle que les canalisations sur la commune sont assez vieilles. Bien que la qualité de l'eau distribuée soit bonne, la réhabilitation de l'usine de traitement est une nécessité afin de garantir une meilleure sécurité sanitaire notamment lors de la baisse partielle du barrage de Grangent prévue fin 2011. Le bureau d'études SOGREAH a été mandaté pour cette mission. Les travaux devront être terminés avant la baisse du barrage.

Pour l'assainissement :

- Le réseau est ancien et très sensible à la pluie et aux périodes de ressuyage. Des débits soutenus en entrée de station d'épuration sont provoqués par des entrées d'eaux claires parasites ce qui provoque des dysfonctionnements au niveau du traitement.
- Des anomalies structurelles sont constatées en divers points du réseau, à savoir contre-pentes, pénétration du milieu naturel dans les canalisations, épanchement des effluents dans le milieu naturel (canalisation passant dans le fond d'un ruisseau).
- L'installation de traitement des eaux usées est très vétuste et montre de plus en plus souvent des signes de faiblesse (nombre croissant d'interventions lourdes). En effet, l'appareillage mis en place il y a 30 et 20 ans demande à être remplacé, et les structures bétons à être rénovées.

Afin de palier à ces carences, de nombreux travaux ont déjà été lancés.

- Création d'un réseau pluvial rue Louis Blanc, Chemin des Quatre, Route de Valeille (réalisé début 2010)
- Création d'un réseau séparatif rue des Haras (réalisé début 2010)
- Construction d'un laboratoire d'analyses à la station d'épuration (réalisé début 2010)
- Réhabilitation du collecteur assainissement dans le lit du ruisseau « soleillant » (début des travaux en mai 2010)
- Pose de clapets sur les rejets de certains déversoirs d'orage afin d'éviter des entrées d'eau lors de la période de hautes eaux de la Loire
- Programme de curage préventif des points noirs du réseau dès 2010
- Couverture de l'aire de stockage des boues de Valeille (permis de construire déposé début 2010) et mise à jour du plan d'épandage
- Réfection des réseaux assainissement rue du Rozier et place du 11 Novembre
- Remplacement du filtre à bandes de la station d'épuration par une centrifugeuse afin d'améliorer la déshydratation des boues (courant 2010)

Enfin, un diagnostic de fonctionnement et un schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectif vont être lancés avec l'assistance des services du département de la Loire, du service chargé de la Police de l'eau, ainsi que de l'agence de l'eau Loire Bretagne (septembre 2010). Ces études permettront de hiérarchiser avec justesse les futurs investissements.

Concernant le traitement des boues et le plan d'épandage, Georges REBOUX explique que le marché conclu en 2009 avec Terralys-Suez est financièrement plus intéressant mais surtout plus simple avec un interlocuteur unique.

Monsieur GARDET souligne les gros problèmes liés à la thématique de l'eau et l'assainissement sur notre commune et remercie Monsieur NIGAY d'avoir évoqué dans sa présentation les différentes études lancées sous son mandat. Monsieur GARDET rappelle le travail réalisé entre 2001 et 2008, à savoir :

- L'étude pour la réhabilitation de la STEP ;
- Le début du renouvellement des compteurs d'eau ;
- L'étude pour remplacer le collecteur du Soleillant ;
- Le projet du laboratoire d'analyse pour station des eaux usées ;
- L'extension du réseau d'eau pour Bigny et Bussin ;
- La mise en place de conventions de rejets.

Sur ce dernier point, Monsieur GARDET demande quelles sont les entreprises actuellement en cours de conventionnement avec la ville. Monsieur NIGAY lui répond que 4 entreprises sont concernées : La Sté forézienne d'abattage, la S.A NIGAY, Charles FRERES et les Ets DEVEILLE.

Madame ROCHETTE demande si la problématique de l'aluminium sera prise en compte dans l'étude du cabinet SOGREAH. Monsieur NIGAY lui répond que cette difficulté est prise en compte.

Monsieur le Maire constate qu'effectivement des études avaient été faites, des travaux budgétisés mais que peu de décisions avaient été prises suite à toutes ces réflexions.

En conclusion, Monsieur le Maire revient sur le « bug » informatique de la perception concernant des relances de paiement et souligne le travail de communication de Monsieur le percepteur.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Les rapports eau et assainissement 2009 sont adoptés à l'unanimité.

2/ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement (rapporteur : Henri NIGAY) :

Il est nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement. Il est prévu de faire une étude de bilan de fonctionnement du système d'assainissement de la commune (réseau eaux usées, réseau eaux pluviales et usine de dépollution). Le coût estimatif de l'actualisation de l'étude diagnostic d'assainissement collectif est de 66 000 € HT.

Monsieur NIGAY demande au Conseil Municipal de mandater Monsieur le Maire pour solliciter à l'agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

La demande d'une subvention pour le diagnostic eau et assainissement est adoptée à l'unanimité.

III. Education-jeunesse :

1/ Implantation de postes à l'école Charles Perrault et situation de l'école du Parc (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010/2011, l'assemblée est informée que l'Inspection Académique de la Loire :

- a arrêté pour la Commune de Feurs les mesures suivantes :
 - implantation d'un poste de regroupement d'adaptation à l'école élémentaire Charles Perrault
 - implantation d'un poste de rééducateur à l'école élémentaire Charles Perrault
- surveille la situation de l'école du Parc (future maternelle Ch. Perrault) en termes d'effectifs en juin et septembre 2010.

En conséquence, Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces deux implantations et du suivi de la situation de l'école du Parc.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Les implantations de postes et le suivi des effectifs de l'école maternelle Parc-Perrault sont acceptées à l'unanimité.

2/ Ouverture des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire 2010/2011 (rapporteur : Sylvie DELOBELLE) :

L'Assemblée délibérante est informée qu'à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Etienne, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur l'ouverture des accueils de loisirs périscolaires des écoles foréziennes.

En conséquence il est précisé que dans le cadre de sa politique à destination de la Petite Enfance et de l'Enfance la Ville de Feurs a mis en place des accueils périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Feurs depuis septembre 1999. Les deux accueils de loisirs périscolaires de la Ville de Feurs (déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale de la Loire et soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de Saint Etienne) se définissent comme des lieux d'accueils, d'apprentissage et de découverte de la vie sociale avec pour objectif prioritaire de rendre l'enfant autonome et responsable pour contribuer à en faire un citoyen.

Ces accueils seront ouverts durant les périodes scolaires les lundis, mardis, mercredis (exceptionnellement), jeudis et vendredis, du jeudi 2 septembre 2010 au vendredi 1^{er} juillet 2011 aux horaires suivants :

- le matin de 7h30 à 8h30 : garderie réservée aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle ;
- durant la pause méridienne de 12h à 14h (incluant le déjeuner) ;
- le soir de 16h30 à 18h00 (incluant le goûter) ;

- le soir de 18h00 à 18h30 : garderie réservée aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle.

Il est signalé que la garderie du soir de 18h00 à 18h30 n'est pas habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Madame DELOBELLE indique que le personnel municipal travaillant au sein de ces deux structures est compétent et qualifié pour l'encadrement et l'animation à destination des enfants scolarisés dans les écoles Foréziennes.

Il est rappelé aux conseillers municipaux que les horaires scolaires à la rentrée 2010 pour les deux groupes scolaires seront : le matin de 8h30 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des deux accueils de loisirs périscolaires de Charles Perrault et du 8 Mai pour l'année scolaire 2010/2011

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Accord à l'unanimité pour l'ouverture des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2010/2011.

3/ Dispositif « La Tête et les Jambes » pour l'été 2010 (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Madame MATHIEU fait savoir à l'Assemblée délibérante que dans le cadre du projet éducatif local des actions éducatives à destination de la jeunesse seront mises en place entre le 5 et le 16 juillet 2010 (sauf les WE et jours fériés). Ce dispositif est intitulé « La Tête et les Jambes ». Des associations Foréziennes et des services municipaux vont encadrer des activités sportives et culturelles afin de faire découvrir à des jeunes âgés entre 6 et 15 ans de nouvelles animations. En conséquence, Madame MATHIEU demande à l'assemblée délibérante d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations Foréziennes partenaires de ce projet via la signature d'une convention, pour les montants suivants :

- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 17h30 à 19h) pour les associations sportives, à savoir : Association Forézienne de Volley-ball, Aéromodel Club Forézien, Rugby Club Forézien, Entente Feurs-Civens Tennis de Table, Vélo Club de Feurs-Balbigny, Club Athlétique Forézien, Enfants du Forez, l'ESBF, Aigles du Forez, Tonic Full Contact.
- 15,00 € par groupe et par séance de 1h30 (de 10h30 à 12h) pour les associations culturelles, à savoir : Association Philatélique Forézienne, Collège le Palais Club Lecteur, Amis du Patrimoine et du Musée

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde des subventions exceptionnelles en faveur des associations partenaires du dispositif éducatif de la Tête et des Jambes.

IV. Politique de la Ville :

1/ Forum Santé Social : demande de subvention (rapporteur Andrée MERCIER) :

Pour l'année 2010, la ville souhaite organiser un forum Santé Social le vendredi 17 septembre. Les objectifs recherchés sont les suivants :

- de créer un contexte propice aux échanges d'informations sur les divers métiers de la santé et du social.
- de permettre aux employeurs de rencontrer directement des candidats ou des personnes en recherche d'emploi.
- de permettre aux centres et structures de formation de rencontrer directement des candidats afin de les informer et leur proposer des plans de formation individualisés.
- de permettre aux institutions d'informer et de présenter les différentes aides possibles pour les employeurs ainsi que les candidats.

Pour se faire, Madame MERCIER demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des Contrats Territoriaux Emploi Formation Région et de mettre ensuite en place les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de cette action. Madame MERCIER rappelle que le service politique de la ville travaille en partenariat avec France Loire Formation et le Lycée du Puits de l'Aune.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation se tiendra dans la nouvelle salle de l'Equiforum.

Marie-Thérèse GIROUD se félicite de la mise en place de ce Forum au sein du service politique de la ville sur lequel Madame Sylviane FABREJON et elle-même avaient commencé à plancher avec le soutien de Madame VILLEMAGNE et Madame CERVERA.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Accord à l'unanimité pour demander des subventions dans le cadre du Forum Santé Social.

V. Communauté de Communes de Feurs en Forez :

1/ Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire rappelle les réunions organisées en Sous-préfecture de Montbrison et au siège de la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ, relatives à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Il explique que l'application ACTES (Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé), utilisée par les Préfectures, permet aux collectivités locales de transmettre par voie électronique les actes soumis à l'obligation de transmission en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. L'accès au service de télétransmission des actes est maintenant ouvert à l'ensemble des collectivités qui en font la demande au Préfet.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'un tel service représente une simplification du travail des agents de la collectivité, des économies d'impression, d'affranchissement, de carburant ainsi qu'un gain de temps. L'adhésion à ce dispositif est cohérente avec la politique de développement durable que met en place la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite les membres de l'Assemblée pour adopter le principe du recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général de la Loire afin de bénéficier du dispositif de télétransmission qu'il propose pour la mise en place de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Accord à l'unanimité pour recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

VI. Urbanisme et travaux :

1/ Dénomination rue « Pierre Bachelet » (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Monsieur TRIOMPHE invite le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, à se prononcer sur le choix de dénomination de la voie desservant le lotissement « Les Jardins de PIMPRESNIERE IV ». Monsieur TRIOMPHE précise que ce choix s'est fait après consultation de la famille, et qu'il est proposé « rue Pierre BACHELET ».

En conséquence, Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Accord à l'unanimité.

2/ Opération de fouilles archéologiques rue du Rozier et place du 11 Novembre (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Il est exposé à l'Assemblée qu'il y a lieu d'envisager la réfection de la rue du Rozier et de la place du 11 Novembre. Avant le commencement de ces travaux, une opération de fouilles préventive est obligatoire. C'est pourquoi, il est proposé de solliciter le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une subvention, la plus importante possible, afin d'aider à financer la dépense d'un montant de 52 769.99 € HT soit 63 112.91 € TTC concernant cette opération de fouilles préventive et d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie Monsieur VALETTE et Mademoiselle BRANDON car ils ont réalisé un travail de recherches sur l'histoire de la Chapelle des martyrs, le monument aux morts et la place du 11 Novembre afin que la future réhabilitation de la place soit respectueuse du passé.

Madame ROCHETTE demande si une place pour le stationnement des vélos sera prévue sur cette place. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement le stationnement des deux roues et la place des piétons dans la ville sont des paramètres importants dont il faut tenir compte dans l'aménagement urbain de FEURS.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Accord à l'unanimité pour demander des subventions dans le cadre des fouilles préventives pour la rue du Rozier et la place du 11 Novembre.

3/ Travaux SIEL pour l'alimentation électrique de la vidéosurveillance au carrefour AGORA (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs. En conséquence, le financement pour l'opération ci-dessous, serait le suivant :

Détail	Montant HT des travaux
Alimentation vidéosurveillance	1 100.00 €

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil Municipal :

- de prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux cités ci-dessus dans les conditions indiquées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ;
- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune pour 1 100,00 € HT, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces à intervenir.

Monsieur CHAPUIS explique qu'en cohérence avec le vote sur les caméras en début de conseil, le groupe « Agir Ensemble, Un Engagement Durable » ne participera pas au vote sur cette question.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

VII. Ressources Humaines :

1/ Tableau des effectifs (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu la délibération du 1^{er} février 2010 concernant l'état des effectifs au 1^{er} janvier 2010, vu la délibération du 1^{er} février 2010 ayant pour objet la création et la suppression de poste au tableau des effectifs au 1^{er} mars 2010, vu la délibération du 6 avril 2010 ayant pour objet la création et la suppression de postes au tableau des effectifs au 12 avril, 1^{er} mai et 1^{er} juillet 2010 et vu l'avis du Comité Technique Paritaire et considérant les mouvements de personnel à venir, Madame DARFEUILLE propose la suppression et la création des postes suivants :

- suppression au 1^{er} juillet 2010 :
 - un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - un poste de chef de police municipale à temps complet,
 - un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (28H)
- création au 1^{er} juillet 2010 :
 - un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste de chef de service de police municipale de classe normale à temps complet,
 - un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet (28H).

Madame DARFEUILLE demande d'approuver les créations et les suppressions de postes telles que détaillées ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

Le nouveau tableau des effectifs des agents municipaux est adopté.

VIII. Décisions du Maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2008.

24	02/04/2010	La société SAPPEL de Villeurbanne a été retenue pour le marché de fourniture à bons de commande « compteurs d'eau potable de première prise et de têtes émettrices radio » pour une durée de 4 ans et pour un montant de 133 600 € HT
25-28	06/04/2010 30/04/2010	La SARL JAROZO de Feurs est retenue pour le marché de fourniture « mobilier de bureau » pour un montant de 40 638.34 € TTC et pour le marché « mobilier scolaire » pour un montant de 14 832.54 € TTC
26	12/04/2010	L'avenant du marché relatif à la construction du laboratoire d'analyses de la station d'épuration attribué à la SARL SUBRIN de Feurs est entériné pour un montant de 331 € HT portant le marché à 5 811 € HT
27	15/04/2010	La SA NAULIN de Civens est retenue pour le marché d'aménagement du parking Nord pour un montant de 45 860.50 € TTC
	26/04/2010	Placement de fonds provenant de : - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € soit un montant total de 2 142 829.30 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 01/04/2010 au taux de 0.20 %
29-34	29/04/2010 06/05/2010	La société AUTOMATIC ALARM RHONE ALPES de la Talaudière est retenue pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de vidéo-protection pour un montant 160 055.90 € TTC
30	30/04/2010	L'avenant au marché de travaux relatif à la réhabilitation du château du Palais attribué à la SARL ARCHIMBAUD CONSTRUCTION concernant carrelage/faïence est entériné pour un montant de 1 107.24 € HT portant le marché à 27 180.58 € HT
31	30/04/2010	Signature d'avenants concernant le bâtiment périscolaire : - l'avenant n°1 du lot n°1 « terrassement » attribué à la SARL BAROU de Feurs est entériné pour un montant de 1 693.68 € HT portant le marché à 14 131.05 € HT - l'avenant n° 1 du lot n°2 « maçonnerie » attribué à la SARL ARCHIMBAUD CONSTRUCTION de Boën est entériné pour un montant de 3 295.95 € HT portant le marché à 45 125.36 € HT - l'avenant n°1 du lot n°3 « façade » attribué à la COMPAGNIE FRANCAISE DE FACADES de St Etienne est entériné pour un montant de 506.93 € HT portant le marché à 4 269.46 € HT - l'avenant n°1 du lot n°4 « charpente-couverture-zinguerie » attribué à la société CONCEPT CHARPENTE de St Just en Chevalet est entériné pour un montant de 2 464.64 € HT portant le marché à 23 367.65 € HT - l'avenant n°1 du lot n°5 « menuiseries extérieures » attribué aux Ets CHATAING de St Bonnet le Château est entériné pour un montant de 2 783.70 € HT portant le marché à 14 948.55 € HT - l'avenant n°1 du lot n°6 « menuiseries intérieures » attribué à la société MC MENUISERIE CHAPUIS de Civens est entériné pour un montant de 713.00 € HT portant le marché à 147 130.00 € HT - l'avenant n°1 du lot n°7 « plâtrerie-peinture » attribué à la société SAS PETRUS CROS est entériné pour un montant de 2 574.69 € HT portant le marché à 26 822.18 € HT - l'avenant n°1 du lot n°8 « carrelages-faïences » attribué à la SARL ARCHIMBAUD CONSTRUCTION de Boën est entériné pour un montant de 1 451.90 € HT portant le marché à 18 904.70 € HT - l'avenant n°1 du lot n°10 « électricité-chauffage » est entériné pour un

		montant de 2 437.80 € HT portant le marché à 21 668.57 € HT
32	03/05/2010	La société EIFFAGE d'Andrézieux Bouthéon est retenue pour le marché « création d'un giratoire sur le boulevard d'Olching » pour un montant de 71 760.00 € TTC
33	03/05/2010	La SRA SAVAC de Roanne est retenue pour l'entretien et le contrôle des réseaux d'assainissement et de ses ouvrages annexes pour un seuil minimum de 60 000.00 € HT et un seuil maximum de 240 000.00 € HT
35	12/05/2010	La société ARCHEODUNUM de Chaponnay est retenue pour le marché des fouilles préventives rue du Rozier et place du 11 Novembre pour un montant de 63 112.91 € TTC
36	12/05/2010	Signature d'un avenant concernant le marché relatif à la mise en séparatif des eaux pluviales du chemin des Quatre et de la rue Louis Blanc. L'avenant attribué à la SA NAULIN de Civens est entériné pour un montant de 7 073.82 € HT portant le marché à 73 573.82 € HT.
37	12/05/2010	La société SCREG SUD EST de Roche la Molière est retenue pour le marché de travaux concernant l'aménagement du parking bus Rousson pour un montant de 122 018.31 € TTC
38	12/05/2010	La société SCREG SUD EST de Roche la Molière est retenue pour le marché de travaux concernant l'aménagement du parking Parc du Rozier pour un montant de 33 999.89 € TTC
39	14/05/2010	Signature d'un avenant concernant le marché relatif à la location de chapiteaux et parquets pour la foire exposition. L'avenant attribué à la société A.Z. LOCATION est entériné pour un montant de 5 902.50 € HT portant le marché à 46 602.50 € HT
	21/05/2010	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € <p>soit un montant total de 2 142 829.30 €</p> <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 31/05/2010 au taux de 0.14 %</p>
40	21/05/2010	Signature d'un avenant relatif au marché concernant la construction du laboratoire d'analyses de la station d'épuration, l'avenant attribué à la CC BOINON est entériné pour un montant de 264 € HT portant le marché à 32 764.00 € HT
41	26/05/2010	<p>Signature d'un marché de prestations de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la société DESAUTEL de St Etienne est retenue pour le marché de prestations de service « maintenance des systèmes et matériels de sécurité incendie et vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, lot n°1 pour un montant de 872.60 € HT par an pour une durée de 4 ans - la société SOCOTEC de St Etienne est retenue pour le marché de prestations de service « maintenance des systèmes et matériels de sécurité incendie et vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, lot n°2 pour un montant de 3 502.80 € HT par an pour une durée de 4 ans - la société SOCOTEC de St Etienne est retenue pour le marché de prestations de service « maintenance des systèmes et matériels de sécurité incendie et vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, lot n°3 pour un montant de 188.32 € HT par an pour une durée de 4 ans - la SARL DUPIN de Feurs est retenue pour le marché de prestation de service maintenance des systèmes et matériels de sécurité incendie et vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, lot n°4 pour un montant de 435.00 € HT par an pour une durée de 4 ans - la société SOCOTEC de St Etienne est retenue pour le marché de

		prestations de service « maintenance des systèmes et matériels de sécurité incendie et vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux, lot n°5 pour un montant de 923.40 € HT par an pour une durée de 4 ans
--	--	---

IX. Tirage au sort des jurés d'assises : Les conseillers municipaux à tour de rôle ont procédé au tirage au sort de 18 Foréziens nés avant 1988.

X. Questions diverses :

1/ Incident à FEURS METAL : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet incident a été très bien géré par le personnel de l'usine, les services de l'Etat, la Gendarmerie Nationale et les sapeurs pompiers. A ce jour, les agents de la société de maintenance contaminés n'auront aucune conséquence sur leur santé. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier la presse du traitement de ce fait divers qui a été relaté à la population de façon objective sans aucune polémique. En conclusion, Monsieur le Maire peut dire qu'il y a eu « plus de peur que de mal ».

2/ Château du Palais : Monsieur CHAPUIS informe l'Assemblée qu'il a eu un contact téléphonique avec Madame GAIDON-BUNUEL pour la restitution des fouilles du Château du Palais, notamment une colonne qui est actuellement à la D.R.A.C et qui à la demande de Monsieur le Maire pourra être exposée au Musée de FEURS. Monsieur CHAPUIS informe les Conseillers Municipaux qu'au moment de la découverte de la colonne il avait été question que les services de l'Etat en fassent une copie gratuite. Monsieur le Maire remercie Louis CHAPUIS pour cette information et il va se renseigner.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 12 juillet à 19h30.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie de leur présence le public présent à chaque séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 14 juin 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Raymonde DUPUY

LE MAIRE

Jean-Pierre TAITE